

40 rue Basse de St Éloi
17000 LA ROCHELLE
05/46/34/33/11

accueilcentresocialeb@gmail.com

Solidarité – Dignité-
démocratie-mixité - respect

S'épanouir – s'émanciper –
pouvoir d'agir

« Les accueils de loisirs » et « les accueils péricolaires » sont des services proposés par l'association « Couleurs Quartiers Centre Social et Culturel ». Vous adhérez à son projet et à ses valeurs en utilisant ses services. « Les accueils de loisirs » et « les accueils péricolaires » reçoivent une habilitation d'ouverture de la part du Service Départemental de la Jeunesse et de l'Engagement et aux Sports de Charente-Maritime et d'un avis concernant l'accueil des moins de 6 ans, par le Conseil Départemental (Service P.M.I.). Le numéro d'habilitation est 17 – ORG0136.

En inscrivant votre enfant, vous vous engagez à respecter ce règlement

1- L'inscription

Elle est subordonnée :

- Au règlement de l'adhésion familiale de 15€ (valable du 1^{er} Juillet N au 30 Juin N+1)
- Au règlement des éventuelles dettes antérieures.
- A la constitution du dossier : la fiche sanitaire dûment complétée et signée (document téléchargeable sur notre site internet à la rubrique « Enfance »), la copie du carnet de vaccination, le Protocole d'Accueil Individualisé (si concerné), l'attestation de Quotient Familial CAF ou MSA valide au moment de l'inscription (ou dernier avis d'imposition si vous ne percevez aucune prestations sociales). Le quotient familial détermine la tarification aux différentes activités. Il s'applique au 1^{er} jour du mois au cours duquel il nous est remis. L'absence d'attestation ou d'avis d'imposition entraîne l'application du tarif maximum. Le quotient CAF est remis à jour chaque année en janvier.

2- Les réservations

Elles sont obligatoires et indispensables pour le bon déroulement de l'accueil de votre enfant.

Les enfants Rochelais ou scolarisés à La Rochelle sont prioritaires, les **places sont limitées**.

Elles sont à réaliser sur l'**Espace Famille** (internet). Elles peuvent néanmoins toujours se faire auprès de Lise et Sophie à l'accueil du Centre Social.

Le péri accueil (avant 9h et après 17h) doit obligatoirement être réservé. Sans réservation de votre part, votre enfant ne sera pas accepté.

Vous pouvez retrouver toutes les modalités de réservation en annexe et sur le site internet du centre social dans l'onglet Enfance.

Nouveau : Réservation pour Le Ludoboss (péricolaire de l'école Paul Doumer) : vous devrez réserver sur l'Espace Famille à partir du 1^{er} jour ouvré du mois précédent et au plus tard 7 jours avant la séance. Vous pouvez réserver pour le mois complet. Toute réservation sera facturée.

Attention, nouvelles modalités de gestion de la liste d'attente pour les mercredis et les vacances scolaires (cf annexe).

Les mercredis : réservation mensuelle sur l'Espace Famille selon le calendrier en annexe.

Il existe 6 formules d'accueil différentes (cf annexe).

L'accueil de loisirs des vacances : réservation à la période selon le calendrier en annexe. Les réservations se font uniquement à la journée complète avec repas. La réservation sur l'Espace Famille fonctionne en mode panier : Vous devez effectuer votre paiement en ligne pour que celle-ci soit validée. Si vous souhaitez régler en espèces, Chèques Vacances ou Chèques vous devrez réaliser vos réservations à l'accueil.

3- La facturation (voir tarif en annexe)

Toute réservation sera facturée. C'est pourquoi nous vous demandons d'être très vigilant lors de vos réservations. Seules les absences justifiées par un certificat médical feront l'objet d'un avoir. Le justificatif devra être **transmis au secrétariat dans la semaine de l'absence.**

Les factures seront disponibles sur votre Espace Famille. Les réclamations seront prises en compte dans un délai maximum de 15 jours suivant la facturation. En cas de défaut de paiement répété, l'accueil de votre enfant ne sera plus assuré. **En cas de retard le soir, le centre s'autorise à facturer un supplément de 10€ pour toute demi-heure entamée après l'heure de fermeture prévue.**

4- Le règlement

Le règlement financier de l'accueil périscolaire se fait à l'appui de la facture reçue.

Le règlement de l'accueil de loisirs (vacances) se fait à la réservation.

Le règlement se fait soit :

- Paiement en ligne (Espace Famille)
- par virement bancaire (précisez le nom-prénom de l'enfant ou numéro de facture)
- en espèces, par chèques vacances à l'accueil du centre social ou chèque bancaire libellé à l'ordre du Couleurs Quartiers centre social et culturel.

5- Les périodes de fermeture de l'accueil de loisirs

Les accueils seront fermés : du 25 décembre 2025 au 2 janvier 2026
du 3 août au 21 août 2026

6- Les conditions et modalités d'accueil

Engagement du centre social :

- ✓ Accueillir les enfants dans des conditions d'hygiène et de sécurité conforme à la réglementation. (Voir site internet www.ddjs-charente-maritime.jeunesse-sports.gouv.fr/)
- ✓ Aucun traitement médical ne sera administré sans l'ordonnance du médecin. Les enfants malades (fièvre, vomissements, ...) ne pourront être acceptés à l'accueil de loisirs. Dans le cas où un enfant serait malade en cours de journée, un responsable contactera les parents afin qu'ils viennent le récupérer le plus rapidement possible.
- ✓ Contracter une assurance auprès de la MAIF, pour les activités de « l'accueil de loisirs » et des « accueils périscolaires ». En cas d'incident matériel et si la responsabilité des animateurs est engagée, l'assurance du centre agira.

Engagement du responsable légal de l'enfant :

- ✓ Il s'engage à prendre connaissance du présent règlement et s'y conformer sans restriction.
- ✓ Il (ou l'adulte accompagnateur indiqué sur la fiche sanitaire) doit accompagner l'enfant jusqu'au lieu d'accueil et signaler son arrivée à l'animateur d'accueil.
- ✓ Le départ des enfants est sous la responsabilité des parents ou toute autre personne notifiée sur la fiche sanitaire.
- ✓ A respecter les horaires d'arrivée et de départ de l'accueil. En cas de non-respect des horaires du soir, il s'acquittera d'un supplément de 10€ pour toute demi-heure entamée après l'heure de fermeture.
- ✓ En cas de séparation ou divorce, chaque parent devra constituer son propre dossier et prendre une adhésion.
- ✓ Remplir et remettre le dossier d'inscription complet sinon l'enfant ne sera pas accueilli.
- ✓ L'enfant doit obligatoirement être prêt physiquement, notamment pour la propreté diurne.
- ✓ L'enfant participe à toutes les activités des accueils de loisirs et périscolaires, sauf avis contraire motivé par les responsables légaux ou par une contre-indication médicale écrite et remise au centre.
- ✓ **Fournir un sac à dos contenant une gourde, un change pour les maternels, un vêtement de pluie ainsi que de la crème solaire et une casquette pour les périodes de printemps et été.**
- ✓ Marquer les vêtements et sacs au nom de l'enfant. Les vêtements perdus ou oubliés sont gardés pendant un mois à l'accueil de loisirs ou périscolaire. Ils sont ensuite donnés à Fripouilles (vente de vêtements de seconde main au centre social).
- ✓ En cas de dégradation (matériel, locaux, vêtements, lunettes, ...), si la responsabilité des salariés du centre social n'est

pas engagée, l'assurance des familles sera interpellée. Une attestation d'assurance (Responsabilité Civile) vous sera alors demandé.

- ✓ Les enfants doivent être à jour de leurs vaccinations pour participer aux activités (arrêté ministériel du 12 mars 1980), sauf certificat médical de contre-indication.

7- Les activités

Les activités ou les ateliers développés par « les accueils » s'inscrivent dans le projet pédagogique qui émane du projet social, agréé par les partenaires (CAF, ville, Département) de l'association. Le projet social est voté en assemblée générale. Le projet pédagogique est envoyé au SDEJS de Charente-Maritime et il est affiché dans les différents accueils. Il est à votre disposition sur le site internet :

<http://steloibeaugard.centres-sociaux.fr/>

8- Organisation des accueils

ACCUEIL PERISCOLAIRE : LA RUCHE AUX MÔMES

Où : Groupe scolaire Beauregard – rue Général Cousse La Rochelle

Pour qui : Enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de Beauregard

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h30-8h45	7h30-8h45		7h30-8h45	7h30-8h45
Soir	16h30-19h00	16h30-19h00		16h30-19h00	16h30-19h00

Responsable : CLISSON JOUBERT Sarah 07.56.47.32.68

ACCUEIL PERISCOLAIRE : LE LUDOBOSS

Où : Ecole Barthélémy Profit pour Paul Doumer – 2 rue Rossel La Rochelle (pour la durée des travaux)

Pour qui : Enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire Paul Doumer

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h30-8h45	7h30-8h45		7h30-8h45	7h30-8h45
Soir	16h30-19h00	16h30-19h00		16h30-19h00	16h30-19h00

Organisation pendant les travaux :

Matin : 7h30 – 8h15 : accueil des enfants au Centre Social (40 rue Basse de Saint Eloi)

8h15 : départ en bus du Centre Social vers l'école Barthélémy Profit (8h45)

Soir : 16h30 – 18h40 : accueil des enfants à l'école Barthélémy Profit

18h40 : départ en bus de l'école Barthélémy Profit vers le Centre Social (19h)



en attente de validation

Responsable : PELARD Maud Tel : 07.56.47.27.38

ACCUEIL PERISCOLAIRE : LE MERCREDI

Où : Groupe scolaire Beauregard, rue Général Cousse La Rochelle

Qui ? : Enfants de 3 à 11 ans

Les petits loups : Petite Section	Les grands loups : Moyenne et Grande Section	Les zinzins : CP, CE1 et CE2	Les scoobys : CM1 et CM2
Quand ? Mercredi : 9h -17h (repas de 12h00 à 13h00) Péri-accueil : 7h30-9h00 et 17h à 19h			
Responsables : CLISSON JOUBERT Sarah 07.56.47.32.68 et PELARD Maud (adjointe) Tel : 07.56.47.27.38			

ACCUEIL DE LOISIRS : Vacances scolaires

Où : Groupe scolaire Beauregard, rue Général Cousse La Rochelle

Qui ? : Enfants de 3 à 11 ans

Les petits loups :
Petite Section

Les grands loups :
Moyenne et Grande Section

Les zinzins :
CP, CE1 et CE2

Les scoobys :
CM1 et CM2

Quand ? Du Lundi au Vendredi : 9h -17h (repas de 12h00 à 13h00)

Péri-accueil : 8h00-9h00 et 17h à 18h30 (**18h le vendredi**)

Responsables : **CLISSON JOUBERT S 07.56.47.32.68** et **PELARD Maud (adjointe) Tel : 07.56.47.27.38**

Si vous ne parvenez pas à joindre les responsables, vous pouvez contacter le référent Enfance au 06.77.96.52.28.

La restauration du mercredi et vacances scolaires

Elle est assurée et facturée par le service des restaurants scolaires de la Ville de La Rochelle.

L'accueil du centre social Couleurs Quartiers est ouvert :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Fermé	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30
Après midi	13h30 – 18h30	13h30 – 18h30	13h30 – 18h30	13h30 – 18h30	14h00 – 18h00

En cas de non-respect du règlement intérieur, le centre social se réserve le droit, après discussion avec vous, de ne plus accueillir votre enfant. (Notamment pour non-respect du règlement des factures et des horaires).

Nous vous remercions d'avoir lu ce règlement et ses annexes. Si une erreur s'est glissée dans le texte, n'hésitez pas à le signaler ! Merci de votre attention.

Le Conseil d'Administration et l'équipe administrative et d'animation

ANNEXES

1- L'accueil périscolaire du mercredi : les différentes formules

L'accueil de loisirs des mercredis fonctionne de 9h à 17h. Il dispose d'un accueil péri accueil de loisirs, le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 19h.

Ces temps de péri accueil sont facturés à la demi-heure (cf annexe tarifs). Ils devront être **obligatoirement** réservés en même temps que les présences en journée.

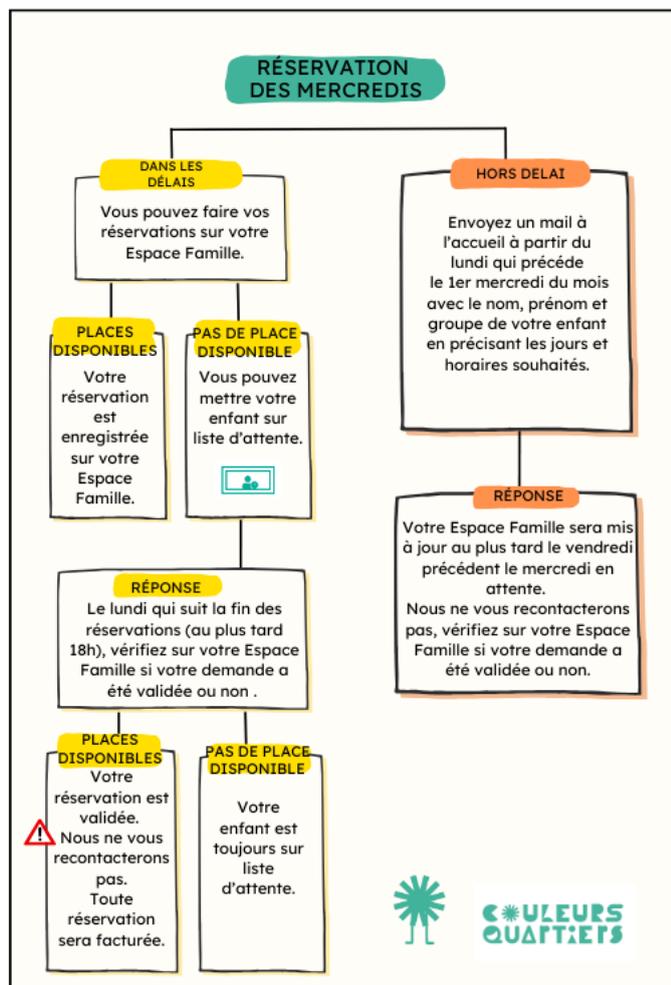
Il existe 6 formules d'accueil :

- ✓ La journée sans repas
- ✓ La journée avec repas
- ✓ Le matin sans repas (départ entre 12h et 12h15)
- ✓ Le matin avec repas (départ entre 13h et 13h15)
- ✓ L'après-midi avec repas (arrivée à 12h)
- ✓ L'après-midi sans repas (arrivée entre 13h et 13h15).

Le non-respect des horaires entrainera la facturation de la ½ journée complémentaire.

MERCREDIS DE	DEBUT DES RESERVATIONS	FIN DES RESERVATIONS
SEPTEMBRE 2025	Lundi 21 Juillet 2025 (13h30)	Mardi 26 Aout 2025
OCTOBRE 2025	Lundi 1er Septembre 2025 (13h30)	Mardi 23 Septembre 2025
NOVEMBRE 2025	Mercredi 1 ^{er} Octobre 2025 (09h00)	Mardi 28 Octobre 2025
DECEMBRE 2025	Lundi 3 Novembre 2025 (13h30)	Mardi 25 Novembre 2025
JANVIER 2026	Lundi 1er Décembre 2025 (13h30)	Mardi 16 Décembre 2025
FEVRIER 2026	Lundi 5 Janvier 2026 (13h30)	Mardi 27 Janvier 2026
MARS 2026	Lundi 2 Février 2026 (13h30)	Mardi 24 Février 2026
AVRIL 2026	Lundi 2 Mars 2026 (13h30)	Mardi 24 Mars 2026
MAI 2026	Mercredi 1 ^{er} Avril 2026 (09h00)	Mardi 21 Avril 2026
JUIN – JUILLET 2026	Lundi 4 Mai 2026 (13h30)	Mardi 26 Mai 2026

1- L'accueil périscolaire du mercredi (suite)



2- L'accueil périscolaire du Ludoboss :

L'organisation de l'accueil des enfants sur le temps périscolaire de l'école Paul Doumer se fera sur réservation durant les deux ans de travaux.

L'équipe de Couleurs Quartiers met en place un fonctionnement adapté pour la sécurité de vos enfants.

Les réservations du Ludoboss : vous devez réserver sur votre Espace Famille à partir du 1^{er} jour ouvré du mois précédent et au plus tard 7 jours avant la séance souhaitée.

Vous pouvez réserver pour le mois complet.

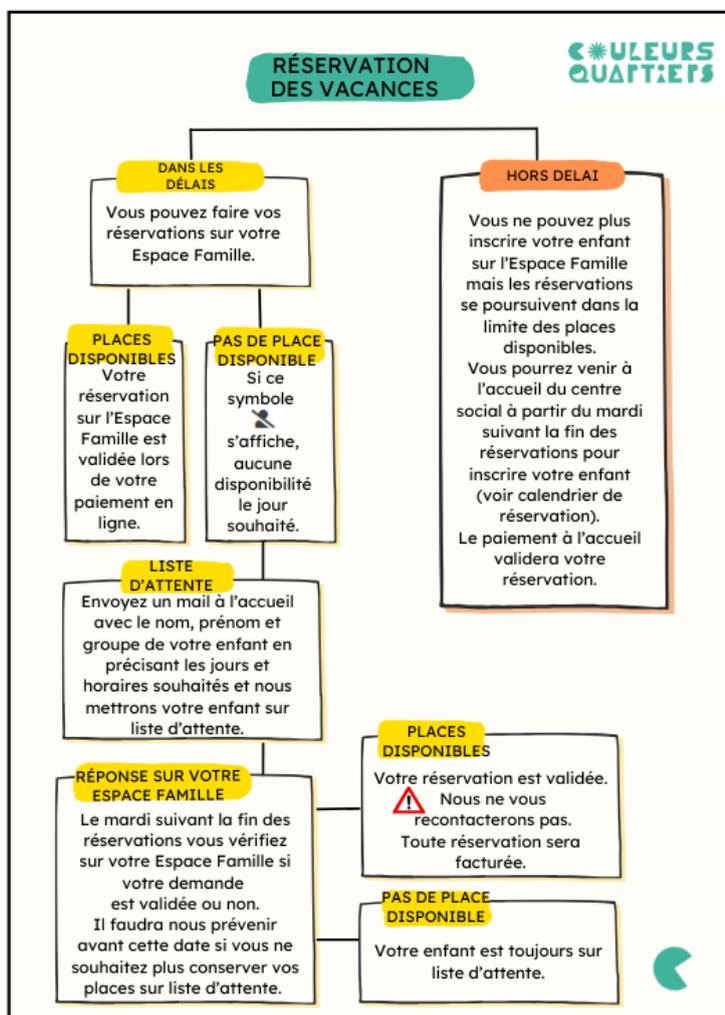
	DEBUT DES RESERVATIONS	FIN DES RESERVATIONS
SEPTEMBRE 2025	Lundi 21 Juillet 2025 (13h30)	Au plus tard 7 jours avant la séance souhaitée
OCTOBRE 2025	Lundi 1er Septembre 2025 (13h30)	
NOVEMBRE 2025	Mercredi 1 ^{er} Octobre 2025 (09h00)	
DECEMBRE 2025	Lundi 3 Novembre 2025 (13h30)	
JANVIER 2026	Lundi 1er Décembre 2025 (13h30)	
FEVRIER 2026	Lundi 5 Janvier 2026 (13h30)	
MARS 2026	Lundi 2 Février 2026 (13h30)	
AVRIL 2026	Lundi 2 Mars 2026 (13h30)	
MAI 2026	Mercredi 1 ^{er} Avril 2026 (09h00)	
JUIN – JUILLET 2026	Lundi 4 Mai 2026 (13h30)	

3- L'accueil de loisirs des vacances

L'accueil de loisirs des vacances fonctionne de 9h à 17h. Il dispose d'un péri accueil de loisirs, le matin de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h30 (**sauf le vendredi où il ferme à 18h**).

Ces temps de péri accueil sont facturés à la demi-heure (cf annexe tarifs). Ils devront être **obligatoirement** réservés en même temps que les présences en journée selon les périodes définies ci-dessous :

	Dates des Vacances	Dates des réservations
Automne 2025	Du 20 Octobre au 31 Octobre	Du lundi 15 Septembre 2025 (13h30) au jeudi 25 Septembre 2025
Noël 2025	Du 22 Décembre au 02 Janvier Fermeture de l'accueil de loisirs du 25/12/25 au 02/01/26 inclus	Du lundi 17 novembre 2025 (13h30) au jeudi 27 novembre 2025
Hiver 2026	Du 9 Février au 20 Février	Du lundi 5 Janvier 2026 (13h30) au jeudi 15 janvier 2026
Printemps 2026	Du 7 Avril au 17 avril	Du lundi 2 Mars 2026 (13h30) au jeudi 12 mars 2026
Été 2026	à partir du 06 juillet Fermeture de l'accueil de loisirs du 03/08/26 au 21/08/26 inclus	Du lundi 1 ^{er} juin 2026 (13h30) au jeudi 11 juin 2026



TARIFS 2024/2025

(applicables jusqu'au 31/08/2025 – Nouvelle grille tarifaire disponible en septembre)

QF	Tarif ½ heure	Mercredi ½ journée (hors repas)	Mercredis journée et Vacances (hors repas)	Périscolaire ½ heure d'Accueil (1)	Péri-Accueil de loisirs ½ heure d'Accueil (1)
Jusqu'à 409€	0.18	1.44	2.88	0.18	0.18
De 410€ à 449€	0.28	2.24	4.48	0.28	0.28
De 450€ à 524€	0.32	2.56	5.12	0.32	0.32
De 525€ à 599€	0.38	3.04	6.08	0.38	0.38
De 600€ à 699€	0.48	3.84	7.68	0.48	0.48
De 700€ à 849€	0.54	4.32	8.64	0.54	0.54
De 850 € à 999€	0.58	4.64	9.28	0.58	0.58
De 1000€ à 1199€	0.62	4.96	9.92	0.62	0.62
De 1200€ à 1399€	0.66	5.28	10.56	0.66	0.66
De 1400€ à 1649€	0.70	5.60	11.20	0.70	0.70
De 1650€ à 1899€	0.72	5.76	11.52	0.72	0.72
De 1900€ à 2499€	0.78	6.24	12.48	0.78	0.78
De 2500€ à 3999€	0.80	6.40	12.80	0.80	0.80
De 4000€ et plus.	0.82	6.56	13.12	0.82	0.82

(1) Périscolaire Matin : facturation de 7h30 à 7h45 puis à la ½ heure jusqu'à la fin de l'accueil.

Péri-Accueil de loisirs : facturation à la ½ heure à partir de 7h30 et/ou 17h.

(2) La tarification appliquée aux enfants « hors la Rochelle » est également basée sur le Quotient Familial CAF/MSA. Celui-ci est majoré 0.20€ la ½ heure.

Centre Social Saint-Eloi Beauregard – 40 rue Basse de St Eloi – 17000 La Rochelle ☎ 05 46 34 33 11
E-mail : centresocialsteloibeaugard@gmail.com Site internet : <http://steloibeaugard.centres-sociaux.fr>